

# Association Sportive Automobile de Franche-Comté

Association loi 1901 n°W901000978



## REGLEMENT PARTICULIER



Slalom de la VERSENNE



23 / 24 Septembre 2023

## 38<sup>ème</sup> SLALOM de la VERSENNE

**23 et 24 Septembre 2023**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE FRANCHE-COMTE organise les **23 et 24 Septembre 2023** un slalom dénommé :

**38<sup>ème</sup> SLALOM de la VERSENNE**

Cette compétition compte pour

la **Coupe de France des Slaloms 2024**

le **Challenge de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté 2023**

le **Challenge de l'ASA Franche-Comté 2023**

**VISA**  
LIGUE B.F.C.04  
n° ... 51-411 .....  
du ... 06/05/2023 .....  


Le présent règlement a été approuvé par la ligue du Sport automobile Bourgogne Franche Comté sous le numéro **51**.et enregistré à la **FFSA** sous le numéro **411**. en date du **06 / 05 / 2023**.

### ARTICLE 1P. ORG-ANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	Claude	CONDAMIN	Licence n° 122813	03/14
Commissaires Sportifs	Monique	FRANCE	Licence n° 147050	04/09
	Germain	CHIPPAUX	Licence n° 1299	04/09
Directeur de Course :	Thierry	TRONTIN	Licence n° 187858	04/08
Directeur de Course Adjoint :	Patrice	LAFORGE	Licence n°	04/08
Commissaire Technique Resp. :	Michel	SALTZMANN	Licence n° 15471	03/07
	Commissaires Technique ;	Nicolas	GALAN	Licence n° 252187
Relations avec les concurrents :	Dominique	MERCIER	Licence n° 164055	04/09
Médecin :	Julie	CHENUT	Médecin Anesthésiste	
Chronométrateurs	ASA Franche- Comté			
<b>Organisateur Technique</b>	<b>ASA Franche Comté</b>			

## 2P. HORAIRES

**Clôture des engagements :** le LUNDI 18 septembre 2023 à minuit.(cachet de la poste)

**Publication de la liste des engagés:** le JEUDI 21 septembre 2023

**Lieu des vérifications administratives et techniques :** Circuit de Moto VILLARS SOUS ECOT

**Vérifications administratives :** le SAMEDI 23 septembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 30

*Etablissement des titres de participation sur **INTERNET** et aux horaires ci-dessus.*

**Vérifications techniques :** le SAMEDI 23 septembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 45

**Vérifications administratives sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :**

le DIMANCHE 24 septembre 2023 de 06 h 30 à 07 h 30

**Vérifications techniques sur demande au secrétariat de l'ASA avec l'engagement :**

le DIMANCHE 24 septembre 2023 de 06 h 30 à 07 h 45

**Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :**

le DIMANCHE 24 septembre 2023 à 7 h 30

lieu : Bungalow sur le circuit

**Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 7 h 50.**

**Briefing des pilotes :**

le Dimanche 24 Septembre 2023 à 7 h 30.

Lieu : Ligne de départ

**Essais Libres :**

Le Dimanche 24 septembre 2023 de 8 h 00 à 09 h 20.

**Essais Chronométrés :**

Le Dimanche 24 Septembre 2023 de 9 h 30 à 10 h 50

**Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 09 h 45.**

**Course :**

1ère manche Le 24 septembre 2023 de 11 h 00 à 12 h 20

2ème manche Le 24 septembre 2023 de 14 h 00 à 15 h 30

3ème manche Le 24 septembre 2023 de 15 h 45 à 17 h 15

Les horaires de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

**Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.**

**Affichage des résultats provisoires :** ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent au parc des concurrents.

**Parc fermé final** (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

½ H après l'affichage du classement provisoire,

Lieu : parcs concurrents

**Remise des prix :**

le 24 Septembre 2023 après la course, sur place.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage THIEBAUT

90100 DELLE

Taux horaire de la main-d'œuvre : **60 € TTC.**

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles techniques.

### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Pour prétendre figurer au Classement final de l'épreuve, obligation est faite de participer aux trois (3) manches sauf constat d'impossibilité attestée par un commissaire technique.

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**ASA FRANCHE COMTE**  
**1, Place Raymond FORNI**  
**90100 DELLE**  
**Tél : 06 83 23 70 03**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1 p aura été atteint, et au plus tard le **Lundi 18 Septembre 2023 à minuit**.

Les concurrents du groupe Loisir ou demandeurs d'un Titre de Participation **doivent respecter la date de clôture des engagements**.

**Engagement Pilotes à 110 €, (Plus 5€ pour le challenge commissaires)**

**Pilotes membre de l'ASA Franche comté: 80 € (Plus 5€ pour le challenge commissaires)**

**Pilotes ayant participé aux 2 slalom ; 100 € (Plus 5€ pour le challenge commissaires)**

**Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Sont compris dans l'engagement : un (1) pass « accompagnateur ».**

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **60**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

#### **Forfait :**

Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit (lettre courriel ou fax), 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. VOITURES ADMISES**

**Le nombre des voitures admises est fixé à 140. Si besoin, priorité sera donnée aux groupes autres que le groupe 'Loisir'.**

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms, (Voir tableau).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### **4.2.7P. ECHAPPEMENTS**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : sera précisée sur place par additif au présent règlement
- ° Publicité optionnelle : sera précisée sur place par additif au présent règlement

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le **Slalom** a le parcours suivant : 2 tours de circuit (1000m), soit 2000m : voir plan joint.  
La Course se déroulera en **3 manches**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents sont situés dans l'enceinte du circuit, voir plan joint.

Les parcs concurrents sont accessibles à partir du **samedi 23 Septembre 2023 à partir de 16 h**.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir article 1.2p

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- ° Pendant les vérifications au parc des vérifications : Au Bungalow
- ° Pendant les essais et la course au parc : Au Bungalow
- ° Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Au Bungalow

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra :

Lieu : **Au bungalow de 7 h 00 à 19 h00 le 24 Septembre 2023**

Téléphone permanence n° : **06 08 78 54 10**

Centre de secours le plus proche :

Lieu : **MONTBELIARD** Téléphone n° : **18** ou **112**

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir article 1.2p.

### 7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacée	=	3 secondes.
Quille d'arrivée renversée ou déplacée	=	3 secondes
Porte manquée ou erreur de parcours	=	manche non prise en compte pour ce pilote.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés après la course au panneau d'affichage et seront établis de la façon suivante :

1 classement général,

1 classement féminin,

1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des Slaloms

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.3P.

### COUPES

La répartition des coupes se fera de la façon suivante :

**Les 3 premiers de chaque classe recevront une coupe.**

-Féminines ;           1 coupe aux 3 premières

-Scratch :               1 coupe aux 3 premiers

**-Par tirage au sort : 2 engagements offerts pour la saison 2024 (Slalom)**

(pour les récipiendaires, présence obligatoire à la remise des prix)

## ARTICLE 10.5 P. REMISE DES PRIX ET COUPES

**Remise des prix : le 24 Septembre 2023 après la course, sur place.**

**Association Sportive Automobile de Franche-Comté - 1 Place Raymond Forni 90100 DELLE**

**Président Eric GAVILLOT - Tél 06.83.23.70.03**

**Email : [contact@asafcomte.fr](mailto:contact@asafcomte.fr) Site internet : [www.asafcomte.com](http://www.asafcomte.com)**